



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION	24 septembre 2010
DATE D’AFFICHAGE	1 ^{er} octobre 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	33
PRESENTS (jusqu’à 20h45)	26
(à partir de 20h45)	27
VOTANTS	32
SG-AMH/SC-11	
OBJET :	
ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS	
DATE D’AFFICHAGE DE LA PRESENTE DELIBERATION	1 ^{er} octobre 2010

L’an deux mille dix
Le trente septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à LA MAISON DE LA CHALLE – SALLE VICTOR JARA, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique GILLOT, Maire,

Présents : Madame Dominique GILLOT, Maire, Messieurs, Mesdames, Roland GROS, Francette GAUDIN, Gérard BURN, Pierrette BORGNE, Patrice BORCIER, Pierre MATHEVET, Yannick MAURICE, Mehdi NEDJADI, Adjoints au Maire, Bernard ROUSSEL, Guy PRUDON, Djibrirou CISSE, Conseillers Municipaux Délégués, Nicole GUGELMANN, Catherine MARSILE, Béatrice FURET, Jean-Pierre PARAY, Sylvie BRIGANDAT (à partir de 20h45), Maria-Térésa FORME, Philippe RELIN, Estelle CARRON, David GANDON, Céliane NAVARRO, Chantal BAGGIO, Claude THOMAS, Joëlle MARTINEZ, Frédérick TOURNERET, Patrick BENSMAIL Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Madame Dominique RAMSI	a donné pouvoir à Monsieur Patrice BORCIER
Madame Hélène CHATILLON	a donné pouvoir à Madame Nicole GUGELMANN
Madame Sylvie BRIGANDAT (jusqu’à 20h45)	a donné pouvoir à Monsieur Roland GROS (jusqu’à 20h45)
Monsieur Jimmy ZE	a donné pouvoir à Madame Dominique GILLOT
Monsieur Jean-Pierre HARDY	a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
Madame Monique MERIZIO	a donné pouvoir à Monsieur Frédérick TOURNERET

Absent : Monsieur Giovanni DEL FRANCO.

Madame Estelle CARRON a été désignée comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur présentation de Madame Borgne, Adjointe au Maire chargée de la qualité de la vie,

CONSIDERANT que le Conseil régional d’Ile-de-France a adopté, lors de sa séance du 25 septembre 2003, la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

CONSIDERANT que la commune s’engage à poursuivre et accroître ses pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité afin de mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte, intégrer la biodiversité dans les différentes politiques locales d’aménagement du territoire, définir des plans d’actions en faveur de la biodiversité et notamment promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel et favoriser l’éducation et la formation

CONSIDERANT l'intérêt de cette charte pour la commune d' Eragny-sur-Oise qui sera soutenue dans ses projets de protection et de mise en valeur de la biodiversité et des milieux naturels par notamment une assistance pour la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la commission Qualité de la Vie et éco-responsabilité.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE l'adhésion de la commune à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

DIT que le Directeur Général des Services de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Dominique GILLOT

Maire d'Eragny-sur-Oise

1^{ère} Vice Présidente du Conseil Général du Val d'Oise

